

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - HARFLEUR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760341400012

POSTE COMPTABLE : Centre des Finances Publiques Harfleur

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : VILLE D'HARFLEUR (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	41
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	53
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	54
C3.2 - Liste des établissements publics créés	55
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	56
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 76341	HARFLEUR VILLE D'HARFLEUR	BP 2020
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8501
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	11
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 469 415	9 838 845	1 153,17	1 073,24

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 131,03	939
2	Produit des impositions directes/population	485,90	500
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 208,46	1 125
4	Dépenses d'équipement brut/population	20,90	283
5	Encours de dette/population	1 100,32	874
6	DGF/population	158,80	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62,46 %	56,30 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,66 %	91,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,73 %	25,20 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	91,05 %	77,70 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 289 806,44	10 289 806,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 289 806,44	10 289 806,44

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	869 992,78	869 992,78
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		869 992,78	869 992,78

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 159 799,22	11 159 799,22
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 106 944,40	0,00	2 150 817,89	2 150 817,89	2 150 817,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 964 138,92	0,00	6 005 245,26	6 005 245,26	6 005 245,26
014	Atténuations de produits	505 295,00	0,00	295 455,00	295 455,00	295 455,00
65	Autres charges de gestion courante	765 873,70	0,00	713 887,98	713 887,98	713 887,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 342 252,02	0,00	9 165 406,13	9 165 406,13	9 165 406,13
66	Charges financières	310 859,83	0,00	295 905,05	295 905,05	295 905,05
67	Charges exceptionnelles	54 605,00	0,00	55 926,75	55 926,75	55 926,75
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00		97 625,73	97 625,73	97 625,73
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 877 716,85	0,00	9 614 863,66	9 614 863,66	9 614 863,66
023	Virement à la section d'investissement (5)	462 296,52		440 000,00	440 000,00	440 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	253 821,75		234 942,78	234 942,78	234 942,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		716 118,27		674 942,78	674 942,78	674 942,78
TOTAL		10 593 835,12	0,00	10 289 806,44	10 289 806,44	10 289 806,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	188 008,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 128 308,29	0,00	1 125 909,91	1 125 909,91	1 125 909,91
73	Impôts et taxes	6 165 412,16	0,00	6 388 876,00	6 388 876,00	6 388 876,00
74	Dotations et participations	2 498 402,54	0,00	2 431 334,00	2 431 334,00	2 431 334,00
75	Autres produits de gestion courante	202 556,32	0,00	161 891,36	161 891,36	161 891,36
Total des recettes de gestion courante		10 182 687,31	0,00	10 258 011,27	10 258 011,27	10 258 011,27
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	27 726,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 210 513,31	0,00	10 273 111,27	10 273 111,27	10 273 111,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	24 735,77		16 695,17	16 695,17	16 695,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 735,77		16 695,17	16 695,17	16 695,17
TOTAL		10 235 249,08	0,00	10 289 806,44	10 289 806,44	10 289 806,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	658 247,61
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	0,00	144 114,00	144 114,00	144 114,00
21	Immobilisations corporelles	183 757,71	0,00	102 860,10	102 860,10	102 860,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	303 570,00	0,00	73 600,00	73 600,00	73 600,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	500 327,71	0,00	321 774,10	321 774,10	321 774,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	527 100,00	0,00	522 685,00	522 685,00	522 685,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 000,00		8 838,51	8 838,51	8 838,51
	Total des dépenses financières	562 100,00	0,00	531 523,51	531 523,51	531 523,51
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 062 427,71	0,00	853 297,61	853 297,61	853 297,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	24 735,77		16 695,17	16 695,17	16 695,17
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 735,77		16 695,17	16 695,17	16 695,17
	TOTAL	1 087 163,48	0,00	869 992,78	869 992,78	869 992,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	19 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	19 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	205 754,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	858 663,81	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 210 074,02	0,00	195 050,00	195 050,00	195 050,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 229 709,02	0,00	195 050,00	195 050,00	195 050,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	462 296,52		440 000,00	440 000,00	440 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	253 821,75		234 942,78	234 942,78	234 942,78
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		716 118,27		674 942,78	674 942,78	674 942,78
TOTAL		1 945 827,29	0,00	869 992,78	869 992,78	869 992,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	658 247,61
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 150 817,89		2 150 817,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 005 245,26		6 005 245,26
014	Atténuations de produits	295 455,00		295 455,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	713 887,98		713 887,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	295 905,05	0,00	295 905,05
67	Charges exceptionnelles	55 926,75	0,00	55 926,75
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	234 942,78	234 942,78
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	97 625,73		97 625,73
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		440 000,00	440 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 614 863,66	674 942,78	10 289 806,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 720,53	8 720,53
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	522 685,00	0,00	522 685,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		7 974,64	7 974,64
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 200,00	0,00	1 200,00
204	Subventions d'équipement versées	144 114,00	0,00	144 114,00
21	Immobilisations corporelles (6)	102 860,10	0,00	102 860,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	73 600,00	0,00	73 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 838,51		8 838,51
Dépenses d'investissement – Total		853 297,61	16 695,17	869 992,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	150 000,00		150 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 125 909,91		1 125 909,91
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 388 876,00		6 388 876,00
74	Dotations et participations	2 431 334,00		2 431 334,00
75	Autres produits de gestion courante	161 891,36	0,00	161 891,36
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	16 695,17	31 695,17
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	10 273 111,27	16 695,17	10 289 806,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	193 000,00	0,00	193 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 050,00	0,00	2 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		234 942,78	234 942,78
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		440 000,00	440 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	195 050,00	674 942,78	869 992,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 106 944,40	2 150 817,89	2 150 817,89
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 800,00	1 400,00	1 400,00
60611	Eau et assainissement	53 910,00	53 200,00	53 200,00
60612	Energie - Electricité	172 400,00	203 350,00	203 350,00
60621	Combustibles	200 000,00	211 900,00	211 900,00
60622	Carburants	44 000,00	38 000,00	38 000,00
60623	Alimentation	307 097,50	336 375,50	336 375,50
60624	Produits de traitement	1 660,00	2 120,00	2 120,00
60628	Autres fournitures non stockées	91 640,00	98 690,00	98 690,00
60631	Fournitures d'entretien	30 650,00	31 450,00	31 450,00
60632	Fournitures de petit équipement	109 156,00	93 880,00	93 880,00
60633	Fournitures de voirie	4 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	12 000,00	13 500,00	13 500,00
6064	Fournitures administratives	21 570,00	18 900,00	18 900,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 250,00	12 650,00	12 650,00
6067	Fournitures scolaires	29 802,18	29 105,14	29 105,14
6068	Autres matières et fournitures	750,00	250,00	250,00
6132	Locations immobilières	450,00	400,00	400,00
6135	Locations mobilières	33 530,00	24 100,00	24 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	80,00	80,00	80,00
61521	Entretien terrains	24 150,00	13 000,00	13 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	75 000,00	81 400,00	81 400,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	6 500,00	6 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	500,00	235,00	235,00
61524	Entretien bois et forêts	9 100,00	17 000,00	17 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	29 940,00	23 750,00	23 750,00
6156	Maintenance	156 000,00	138 620,00	138 620,00
6161	Multirisques	32 516,69	35 000,00	35 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6168	Autres primes d'assurance	427,74	2 345,00	2 345,00
6182	Documentation générale et technique	6 898,00	6 930,00	6 930,00
6184	Versements à des organismes de formation	36 000,00	25 000,00	25 000,00
6188	Autres frais divers	125 906,52	116 058,00	116 058,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 900,00	1 900,00	1 900,00
6226	Honoraires	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6231	Annonces et insertions	9 200,00	9 200,00	9 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	87 616,00	116 415,00	116 415,00
6237	Publications	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6238	Divers	0,00	860,00	860,00
6247	Transports collectifs	57 536,25	55 726,25	55 726,25
6251	Voyages et déplacements	5 720,00	9 550,00	9 550,00
6256	Missions	0,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	51 400,00	51 000,00	51 000,00
627	Services bancaires et assimilés	750,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 357,00	5 447,00	5 447,00
6284	Redevances pour services rendus	4 600,00	4 850,00	4 850,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	150,00	150,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	32 715,52	33 374,00	33 374,00
6288	Autres services extérieurs	44 615,00	46 197,00	46 197,00
63512	Taxes foncières	23 920,00	24 200,00	24 200,00
63513	Autres impôts locaux	3 850,00	3 880,00	3 880,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	580,00	580,00	580,00
6358	Autres droits	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 964 138,92	6 005 245,26	6 005 245,26
6218	Autre personnel extérieur	42 000,00	74 500,00	74 500,00
6331	Versement de transport	69 850,14	69 780,20	69 780,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 722,55	17 705,09	17 705,09

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	62 489,29	62 802,17	62 802,17
64111	Rémunération principale titulaires	2 932 068,07	2 894 350,00	2 894 350,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	54 900,00	54 100,00	54 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	404 764,00	414 845,00	414 845,00
64131	Rémunérations non tit.	557 948,15	615 460,00	615 460,00
64138	Autres indemnités non tit.	5 431,00	2 541,00	2 541,00
64162	Emplois d'avenir	28 910,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	633 178,12	638 339,47	638 339,47
6453	Cotisations aux caisses de retraites	932 411,00	926 342,32	926 342,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 015,60	30 625,01	30 625,01
6455	Cotisations pour assurance du personnel	182 101,00	185 151,00	185 151,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 600,00	1 960,00	1 960,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6488	Autres charges	1 750,00	1 744,00	1 744,00
014	Atténuations de produits	505 295,00	295 455,00	295 455,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	1 965,00	1 965,00
739211	Attributions de compensation	370 000,00	178 490,00	178 490,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	135 295,00	115 000,00	115 000,00
65	Autres charges de gestion courante	765 873,70	713 887,98	713 887,98
6531	Indemnités	102 500,00	102 500,00	102 500,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6535	Formation	8 540,00	8 540,00	8 540,00
65548	Autres contributions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 431,00	9 352,00	9 352,00
657362	Subv. fonct. CCAS	210 077,98	210 077,98	210 077,98
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	350 024,72	306 418,00	306 418,00
65888	Autres	300,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 342 252,02	9 165 406,13	9 165 406,13
66	Charges financières (b)	310 859,83	295 905,05	295 905,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	320 000,00	305 000,00	305 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 140,17	-9 094,95	-9 094,95
67	Charges exceptionnelles (c)	54 605,00	55 926,75	55 926,75
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	500,00	500,00
6714	Bourses et prix	23 105,00	24 926,75	24 926,75
6745	Subv. aux personnes de droit privé	30 500,00	30 500,00	30 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	50 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	50 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	120 000,00	97 625,73	97 625,73
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 877 716,85	9 614 863,66	9 614 863,66
023	Virement à la section d'investissement	462 296,52	440 000,00	440 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	253 821,75	234 942,78	234 942,78
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	253 821,75	234 942,78	234 942,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		716 118,27	674 942,78	674 942,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		716 118,27	674 942,78	674 942,78
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 593 835,12	10 289 806,44	10 289 806,44

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-9 094,95
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 094,95

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	188 008,00	150 000,00	150 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	188 008,00	150 000,00	150 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 128 308,29	1 125 909,91	1 125 909,91
70311	Concessions cimetières (produit net)	16 000,00	13 600,00	13 600,00
70321	Stationnement et location voie publique	10 636,29	9 937,91	9 937,91
70323	Redev. occupat° domaine public communal	15 000,00	32 900,00	32 900,00
70328	Autres droits stationnement et location	214,00	214,00	214,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 300,00	8 300,00	8 300,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	90 650,00	85 000,00	85 000,00
7066	Redevances services à caractère social	101 900,00	100 700,00	100 700,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	271 300,00	258 500,00	258 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	37 708,00	33 758,00	33 758,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	235 000,00	235 000,00	235 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	28 000,00	49 500,00	49 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	7 500,00	8 000,00	8 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	8 000,00	1 000,00	1 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	145 400,00	112 400,00	112 400,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	125 600,00	158 500,00	158 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	22 900,00	16 900,00	16 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 700,00	1 700,00	1 700,00
73	Impôts et taxes	6 165 412,16	6 388 876,00	6 388 876,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 075 424,00	4 130 666,00	4 130 666,00
73211	Attribution de compensation	158 663,16	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	1 313 279,00	1 464 539,00	1 464 539,00
73221	FNGIR	294 546,00	294 771,00	294 771,00
7336	Droits de place	36 900,00	36 900,00	36 900,00
7338	Autres taxes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	23 600,00	150 000,00	150 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	61 000,00	60 000,00	60 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	200 000,00	250 000,00	250 000,00
74	Dotations et participations	2 498 402,54	2 431 334,00	2 431 334,00
7411	Dotation forfaitaire	1 368 845,00	1 350 000,00	1 350 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	108 619,00	108 000,00	108 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	316 960,00	332 000,00	332 000,00
744	FCTVA	8 860,00	4 000,00	4 000,00
7461	DGD	37 750,00	37 750,00	37 750,00
74712	Emplois d'avenir	17 984,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	25 508,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	6 000,00	6 000,00
7473	Participat° Départements	15 000,00	26 000,00	26 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	50 723,00	50 723,00
74748	Participat° Autres communes	104 413,04	39 130,00	39 130,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	20 000,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	65 521,50	9 932,00	9 932,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	155 042,00	148 799,00	148 799,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	64 900,00	60 000,00	60 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	11 000,00	13 000,00	13 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	160 000,00	188 000,00	188 000,00
7488	Autres attributions et participations	38 000,00	38 000,00	38 000,00
75	Autres produits de gestion courante	202 556,32	161 891,36	161 891,36
752	Revenus des immeubles	85 434,46	93 838,00	93 838,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	117 121,86	68 053,36	68 053,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 182 687,31	10 258 011,27	10 258 011,27
76	Produits financiers (b)	100,00	100,00	100,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	27 726,00	15 000,00	15 000,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 726,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 210 513,31	10 273 111,27	10 273 111,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	24 735,77	16 695,17	16 695,17
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	18 494,74	7 974,64	7 974,64
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 241,03	8 720,53	8 720,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 735,77	16 695,17	16 695,17
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 235 249,08	10 289 806,44	10 289 806,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 289 806,44
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	1 200,00	1 200,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	1 200,00	1 200,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 000,00	144 114,00	144 114,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 000,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	144 114,00	144 114,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	183 757,71	102 860,10	102 860,10
2111	Terrains nus	8 400,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	67 000,00	67 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 661,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	11 500,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	1 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	48 924,10	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	34 964,00	2 810,00	2 810,00
2188	Autres immobilisations corporelles	73 808,61	18 050,10	18 050,10
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	303 570,00	73 600,00	73 600,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	75 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	224 500,00	73 600,00	73 600,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 750,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	1 320,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		500 327,71	321 774,10	321 774,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	527 100,00	522 685,00	522 685,00
1641	Emprunts en euros	525 000,00	520 635,00	520 635,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	2 050,00	2 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 000,00	8 838,51	8 838,51
Total des dépenses financières		562 100,00	531 523,51	531 523,51
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 062 427,71	853 297,61	853 297,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	24 735,77	16 695,17	16 695,17
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	24 735,77	16 695,17	16 695,17
13911	Etat et établissements nationaux	3 416,42	3 478,92	3 478,92
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	2 824,61	2 824,61	2 824,61
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	2 417,00	2 417,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	18 494,74	7 974,64	7 974,64
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 735,77	16 695,17	16 695,17
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 087 163,48	869 992,78	869 992,78

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78
---	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	19 635,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	5 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	14 635,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 635,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 064 417,81	193 000,00	193 000,00
10222	FCTVA	135 754,00	145 000,00	145 000,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	48 000,00	48 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	858 663,81	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	2 050,00	2 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 210 074,02	195 050,00	195 050,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 229 709,02	195 050,00	195 050,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	462 296,52	440 000,00	440 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	253 821,75	234 942,78	234 942,78
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	16 940,00	2 420,00	2 420,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	452,80	452,80	452,80
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 101,94	5 101,94	5 101,94
28051	Concessions et droits similaires	25 803,68	14 019,78	14 019,78
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 675,96	7 741,41	7 741,41
28128	Autres aménagements de terrains	878,09	878,09	878,09
281312	Bâtiments scolaires	78,00	78,00	78,00
28132	Immeubles de rapport	417,30	417,30	417,30
28152	Installations de voirie	811,46	508,00	508,00
281532	Réseaux d'assainissement	962,37	962,37	962,37
281534	Réseaux d'électrification	460,00	460,00	460,00
281538	Autres réseaux	14 093,00	12 879,10	12 879,10
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 461,28	674,71	674,71
281571	Matériel roulant	20 762,38	20 762,38	20 762,38
281578	Autre matériel et outillage de voirie	10 144,54	5 411,33	5 411,33
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 937,63	14 408,05	14 408,05
28181	Installations générales, aménagt divers	1 251,71	792,21	792,21
28182	Matériel de transport	27 926,88	27 677,25	27 677,25
28183	Matériel de bureau et informatique	25 897,25	30 195,72	30 195,72
28184	Mobilier	8 084,76	7 631,24	7 631,24
28188	Autres immo. corporelles	72 680,72	81 471,10	81 471,10
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		716 118,27	674 942,78	674 942,78
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		716 118,27	674 942,78	674 942,78

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 945 827,29	869 992,78	869 992,78
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 992,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	673 588	102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	900	825	325	853 298
- Equipements municipaux (2)		102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	0	0	0	177 660
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 114
- Opérations financières	673 588											673 588
Dépenses d'ordre	16 695											16 695
Total dépenses de l'exercice	690 283	102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	900	825	325	869 993
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	690 283	102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	900	825	325	869 993
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	867 943	0	0	0	0	0	0	0	900	825	325	869 993
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	867 943	0	0	0	0	0	0	0	900	825	325	869 993

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 442 510	4 440 479	254 347	1 781 264	690 878	361 708	231 119	908 537	11 300	132 578	35 085	10 289 806
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 442 510	4 440 479	254 347	1 781 264	690 878	361 708	231 119	908 537	11 300	132 578	35 085	10 289 806
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 510 570	816 711	0	403 373	50 760	135 932	175 700	100 987	36 768	11 832	47 173	10 289 806
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 510 570	816 711	0	403 373	50 760	135 932	175 700	100 987	36 768	11 832	47 173	10 289 806

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		690 283	102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	900	825	325	869 993
Dépenses réelles		673 588	102 510	0	15 050	36 100	24 000	0	0	900	825	325	853 298
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	8 839	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 839
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	520 635	0	0	0	0	0	0	0	900	825	325	522 685
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
204	Subventions d'équipement versées	144 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 114
21	Immobilisations corporelles	0	81 810	0	15 050	0	6 000	0	0	0	0	0	102 860
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	19 500	0	0	36 100	18 000	0	0	0	0	0	73 600
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>16 695</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 695</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>16 695</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 695</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES

Total recettes investissement		867 943	0	900	825	325	869 993						
Recettes réelles		193 000	0	0	0	0	0	0	0	900	825	325	195 050
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	193 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	900	825	325	2 050
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>674 943</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>674 943</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>440 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>440 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>234 943</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>234 943</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 442 510	4 440 479	254 347	1 781 264	690 878	361 708	231 119	908 537	11 300	132 578	35 085	10 289 806
Dépenses réelles		767 567	4 440 479	254 347	1 781 264	690 878	361 708	231 119	908 537	11 300	132 578	35 085	9 614 864
011	Charges à caractère général	27 630	792 915	28 700	738 213	151 308	192 467	1 200	55 868	11 300	121 252	29 965	2 150 818
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 424 184	225 647	1 025 524	507 464	100 766	0	719 649	0	0	2 010	6 005 245
014	Atténuations de produits	295 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	295 455
022	Dépenses imprévues	97 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 626
65	Autres charges de gestion courante	50 951	200 880	0	7 401	32 106	64 675	220 419	133 020	0	1 326	3 110	713 888
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	295 905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	295 905
67	Charges exceptionnelles	0	22 500	0	10 127	0	3 800	9 500	0	0	10 000	0	55 927
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>674 943</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>674 943</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>440 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>440 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>234 943</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>234 943</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 510 570	816 711	0	403 373	50 760	135 932	175 700	100 987	36 768	11 832	47 173	10 289 806
Recettes réelles		8 493 875	816 711	0	403 373	50 760	135 932	175 700	100 987	36 768	11 832	47 173	10 273 111
013	Atténuations de charges	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	531 478	0	260 900	8 300	83 500	175 700	52 500	0	11 832	1 700	1 125 910
73	Impôts et taxes	6 289 976	60 000	0	0	4 000	0	0	0	0	0	34 900	6 388 876
74	Dotations et participations	2 203 799	44 630	0	142 473	34 500	5 932	0	0	0	0	0	2 431 334
75	Autres produits de gestion courante	0	15 603	0	0	3 960	46 500	0	48 487	36 768	0	10 573	161 891
76	Produits financiers	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
77	Produits exceptionnels	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>16 695</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 695</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>16 695</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 695</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 173 003,64									
1641 Emprunts en euros (total)					13 173 003,64									
070433	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,740	4,810	EUR	X	X	O	A-1
070434	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2012	1 500 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	4,180	4,240	EUR	X	X	O	A-1
1129895	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2009	01/12/2009	01/02/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
2152139	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2005	26/12/2006	26/12/2007	500 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,590	EUR	A	P	O	A-1
2152595	CAISSE D'EPARGNE	02/02/2009	20/05/2009	28/02/2010	375 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	5,160	EUR	A	P	O	A-1
4 327 109S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/01/2007	30/11/2007	30/05/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.24 %	4,240	4,300	EUR	A	P	O	A-1
MIN244714EUR	SFIL CAFFIL	20/12/2006	30/11/2009	01/03/2010	600 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.055 sur Euribor 03 M) + 0.055	0,770	0,790	EUR	T	P	O	A-1
MIN264065EUR	DEXIA CL	06/01/2009	01/07/2009	01/10/2009	375 000,00	V	LEP + 1.03	4,090	4,150	EUR	T	C	O	A-1
MON5015667EURexMPH263546EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2014	01/04/2015	01/07/2016	3 257 563,91	F	Taux fixe à 3.53 %	3,530	3,580	EUR	A	C	O	A-1
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	SFIL CAFFIL	20/04/2015	01/05/2015	01/04/2016	3 315 439,73	F	Taux fixe à 2.81 %	2,810	2,850	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 173 003,64									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 874 461,90					520 634,86	302 012,36	0,00	178 464,59
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 874 461,90					520 634,86	302 012,36	0,00	178 464,59
070433	N	0,00	A-1	847 830,00	12,46	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,810	65 217,00	40 672,24	0,00	20 525,23
070434	N	0,00	A-1	1 085 470,00	12,46	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	0,000	63 010,00	0,00	0,00	0,00
1129895	N	0,00	A-1	455 711,23	9,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	37 137,03	20 370,29	0,00	17 099,11
2152139	N	0,00	A-1	42 176,64	0,99	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	42 176,64	1 514,23	0,00	0,00
2152595	N	0,00	A-1	277 608,26	14,16	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	12 710,86	14 324,59	0,00	11 466,53
4 327 109S	N	0,00	A-1	725 470,55	17,41	F	Taux fixe à 4.24 %	4,300	27 452,15	31 272,62	0,00	17 675,38
MIN244714EUR	N	0,00	A-1	373 746,54	14,92	V	(Euribor 03 M-Floor -0.055 sur Euribor 03 M) + 0.055	0,000	23 597,43	0,00	0,00	0,00
MIN264065EUR	N	0,00	A-1	182 812,50	9,50	V	LEP + 1.03	2,300	18 750,00	3 793,95	0,00	823,37
MON5015667EURexMPH263546EUR	N	0,00	A-1	3 002 563,91	12,50	F	Taux fixe à 3.53 %	3,580	90 000,00	107 757,01	0,00	52 263,53
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	N	0,00	A-1	2 881 072,27	10,25	F	Taux fixe à 2.81 %	2,850	140 583,75	82 307,43	0,00	58 611,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 874 461,90					520 634,86	302 012,36	0,00	178 464,59

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 874 461,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400 €	06/02/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	3	06/02/2012
L	FONDS DE COMMERCE	2	06/02/2012
L	VOITURES	5	06/02/2012
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	06/02/2012
L	MOBILIER	10	06/02/2012
L	MATERIEL DIVERS	10	06/02/2012
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	06/02/2012
L	COFFRE FORT	30	06/02/2012
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	06/02/2012
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSEURS	30	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	06/02/2012
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	06/02/2012
L	PLANTATIONS	20	06/02/2012
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	06/02/2012
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	15	06/02/2012
L	AGENC.ET AMEN. DE BAT. INSTALL.ELECTRIQ.ET TELEPHONIQ.	20	06/02/2012
L	CHEPTEL	5	06/02/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
provision pour risques et charges coût global rachat bien auprès de l'EPFN	0,00	26/03/2019	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		538 194,04	I 538 194,04
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		520 635,00	520 635,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	520 635,00	520 635,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 559,04	17 559,04
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 720,53	8 720,53
020	Dépenses imprévues	8 838,51	8 838,51

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	538 194,04	0,00	0,00	538 194,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		867 942,78	III 867 942,78
Ressources propres externes de l'année (a)		193 000,00	193 000,00
10222	FCTVA	145 000,00	145 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	48 000,00	48 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		674 942,78	674 942,78
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	2 420,00	2 420,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	452,80	452,80
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	5 101,94	5 101,94
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	14 019,78	14 019,78
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	7 741,41	7 741,41
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	878,09	878,09
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	78,00	78,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	417,30	417,30
28152	<i>Installations de voirie</i>	508,00	508,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	962,37	962,37
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	460,00	460,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	12 879,10	12 879,10
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	674,71	674,71
281571	<i>Matériel roulant</i>	20 762,38	20 762,38
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	5 411,33	5 411,33
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	14 408,05	14 408,05
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	792,21	792,21
28182	<i>Matériel de transport</i>	27 677,25	27 677,25
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	30 195,72	30 195,72
28184	<i>Mobilier</i>	7 631,24	7 631,24
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	81 471,10	81 471,10
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	440 000,00	440 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	867 942,78	0,00	0,00	0,00	867 942,78

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	538 194,04
Ressources propres disponibles	IV	867 942,78
Solde	V = IV – II (6)	329 748,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					6 166 682,40	3 000 105,83										77 673,65	337 393,96	
ALCEANE	2007	P	programme réhabilitation 160 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 250 000,00	465 789,45	2,90	A	F	0,000	F	0,000	A-1		5 589,47	156 895,37		
ALCEANE	2011	P	réaménagement cité mayville	CAISSE DES DEPOTS	1 031 752,07	509 910,54	5,90	T	F	0,000	F	0,000	A-1		29 479,66	74 401,90		
ALCEANE	1987	P	cité mayville 1 logement	CAISSE DES DEPOTS	54 199,89	3 056,15	0,90	A	V	0,000	V	0,000	A-1		63,01	3 056,15		
ALCEANE	1988	P	schneider 25 logements	CAISSE DES DEPOTS	84 315,89	9 160,12	1,20	A	V	0,000	V	0,000	A-1		214,38	4 540,69		
ALCEANE	1996	P	Cité de mayville 11 logements	CAISSE DES DEPOTS	64 760,34	23 181,33	7,10	A	V	0,000	V	0,000	A-1		452,04	2 899,28		
ALCEANE	1991	P	Schneider 25 logements	CAISSE DES DEPOTS	12 195,92	3 375,20	5,00	A	V	0,000	V	0,000	A-1		424,30	602,26		
BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du Grand Quai	CAISSE DES DEPOTS	78 000,00	68 652,47	37,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1		1 304,40	1 295,94		
ESTUAIRE DE LA SEINE	2015	P	Réfection logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	205 885,79	99 104,42	12,00	A	V	1,600	V	0,000	-		1 337,92	8 417,74		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ESTUAIRE DE LA SEINE	2012	P	prog rehab grand harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	101 350,00	32 177,57	3,50	A	F		0,000	F		0,000	A-1		434,40	10 582,35
ESTUAIRE DE LA SEINE	2013	P	Réhabilitation logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 700,00	55 206,14	15,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		748,26	3 608,86
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	37 148,85	35 552,37	48,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		479,96	546,59
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	107 988,95	101 743,90	38,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		1 373,54	2 138,14
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du grand quai	CREDIT FONCIER	678 000,00	447 630,65	16,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		15 866,79	21 981,87
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2014	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	563 162,00	505 304,03	27,00	A	V		2,110	V		2,110	A-1		9 398,65	15 289,50
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	45 213,15	41 053,45	32,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		554,22	1 075,26
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	14 973,10	14 109,32	46,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		190,48	223,28
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	5 187,05	4 643,30	32,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		25,54	137,79
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	1 733,00	1 611,18	46,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		8,86	30,88
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Logement 12 à 18 rue du grand quai	CAISSE DES DEPOTS	426 000,00	321 752,34	21,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		6 335,50	11 917,32
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	7 500,00	6 992,80	38,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		38,46	170,93
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 972,40	2 816,12	48,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		15,49	52,67
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2018	P	réhabilitation 94 logements	CAISSE DES DEPOTS	281 644,00	247 282,98	13,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		3 338,32	17 529,19
TOTAL GENERAL					6 166 682,40	3 000 105,83											77 673,65	337 393,96

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	822 647,22
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	822 647,22
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 273 111,27

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,01
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 751 507,52	1 431 882,84	79 906,17
Au profit d'organismes publics					521 031,00	521 031,00	0,00
2008	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	21 031,00	21 031,00	0,00
2009	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	150 000,00	150 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	80 000,00	80 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	130 000,00	130 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	140 000,00	140 000,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 230 476,52	910 851,84	79 906,17
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	17	A	633 476,52	484 423,24	37 263,32
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	14	A	597 000,00	426 428,60	42 642,85
TOTAL					1 751 507,52	1 431 882,84	79 906,17

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		38,00	0,00	38,00	37,01	0,00	37,01
Adjoint administratif	C	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	8,50	0,00	8,50
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,91	0,00	2,91
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		52,00	12,16	64,16	63,78	0,00	63,78
Adjoint technique	C	21,00	4,91	25,91	25,77	0,00	25,77
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	9,86	0,00	9,86
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,00	7,25	18,25	18,25	0,00	18,25
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	2,35	4,35	4,15	0,00	4,15
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,51	1,51	1,31	0,00	1,31
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	0,73	1,73	1,73	0,00	1,73
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	0,00	0,51	0,51	0,51	0,00	0,51
Assistant socio-éducatif principal	A	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,23	6,23	6,03	0,00	6,03
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	0,23	0,23	0,23	0,00	0,23
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	1,88	5,88	5,88	0,00	5,88
Adjoint d'animation	C	2,00	1,88	3,88	3,88	0,00	3,88
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		104,00	16,62	120,62	118,85	0,00	118,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				55 342,18		
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	11 220,81	3-b	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	1 751,25	3-a°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	16 767,77	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	7 569,49	3-a°	CDD
Collaborateur de Cabinet		OTR	685	18 032,86	110	CDD
TOTAL GENERAL				55 342,18		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
04/06/1986 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	3 056,15
29/01/1987 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	9 160,12
27/03/1990 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	3 375,20
15/06/1990 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	68 652,47
16/12/1993 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	23 181,33
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	321 752,34
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	447 630,65
24/09/2007 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	465 789,45
01/01/2011 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	509 910,54
10/10/2012 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	32 177,57
19/04/2013 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	55 206,14
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	61 417,25
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	505 304,03
11/09/2015 - Garantie	Estuaire de la Seine		SA d'HLM	99 104,42
19/10/2015 - Garantie	Basse Seine	Immobilière basse seine	SA d'HLM	147 105,19
07/12/2016 - Garantie	LOGEO sEINE ESTUAIRE			247 282,98
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
29/06/2015 - Subvention	Enfance pour tous		Association	130 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIEHGO	14/02/1967	Sans fiscalité propre	50 000,00
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	23/11/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	01/03/1965	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	8 982 118,00	0,90	16,18	0,00	1 453 307,00	0,90
TFPB	8 365 619,00	0,90	31,90	0,00	2 668 632,00	0,90
TFPNB	15 438,00	0,90	56,53	0,00	8 727,00	0,90
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	17 363 175,00	0,90			4 130 666,00	0,90